

trentin, etc.) ; par exemple les îles appelées Curzolari — nom inconnu aux marins dalmates — réclamées par M. Sonnino au baron Burian. Mais cette cession devrait nécessairement être soumise à la ratification du Parlement hongaro-croate, puisque, le jour de son couronnement, le roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie et de Slavonie jure de respecter l'intégrité du territoire de la Couronne de Saint-Etienne, dans laquelle est aussi comprise la Dalmatie.

Supposons que le Parlement ratifiât cette cession, le peuple dalmate aurait le droit de s'y opposer. Il usa de ce droit en 1805-1806 quand, par le traité de Presbourg, François I d'Autriche céda la Dalmatie à Napoléon. Invité à jurer fidélité à l'empereur Napoléon, le peuple dalmate s'y refusa. Il motiva son refus en disant que l'Empereur n'avait pas d'autre droit que de renoncer à la souveraineté et non pas de disposer de la Dalmatie ni de lui imposer un statut politique qui ne serait pas fondé sur la volonté du peuple. C'est pourquoi, la Dalmatie, qui avait souscrit des pactes et des arrangements avec la République de Venise et ensuite avec l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie, entendait reprendre sa liberté et régler à elle seule ses destinées. Les communes des Bouches de Cattaro mirent immédiatement en pratique la même résolution et acceptèrent la souveraineté mixte russo-monténégro sur la base d'une convention spéciale. Si les autres com-